

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal

Du Jeudi 20 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Blanzay dûment convoqué, le 13 octobre 2022, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Mme Isabelle SURREAUX, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Quorum : 8

Présents : Mrs CORDEAU Jean-François, DENIS-PERRIERE Cyrille, GUILLET Noël, PRADEL Stéphane, PROVOST Jean-Claude, ROUSSEAU James, THOMAS Stéphane, TRIQUET David et Mmes AUTET Gwénaëlle, DOUX Annie et SURREAUX Isabelle.

Absents : Mmes MORINEAU Émilie, PETIT Mélissa, THOMAS Nadia et Mr LEROYER Clément

Pouvoirs : aucun

Conformément aux dispositions de m'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection du secrétaire de séance, qui est chargé de la rédaction du procès-verbal de la séance.

Secrétaire de séance : Mme DOUX Annie

ORDRE DU JOUR

- Arrêt du Procès-verbal de la séance du 22 septembre 2022,
- Délibération n°20221020-01 Subvention école classe de neige des CE1-CE2,
- Délibération n°20221020-02 Refonte du site internet de la mairie,
- Délibération n°20221020-03 Lancement du marché public des panneaux photovoltaïques sur l'école,
- Délibération n°20221020-04 Chèque cadeaux pour le personnel communal.

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022

Aucune remarque faite par les membres du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

1/ Délibération n° 20221020-01 – Subvention école classe de neige des CE1-CE2

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de classe de neige 2023 déposé par la directrice de l'école de Blanzay pour sa classe des CE1/CE2 pour 18 élèves.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à 10 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **D'ACCEPTER** le projet de l'école de Blanzay
- **DE FINANCER** la classe de neige 2023 à hauteur *de 2 700 €* soit *150.00€ par enfant* (qui seront ensuite répartis selon la convention 70% Blanzay 30% Champniers).

2/ Délibération n° 20221020-02 – Refonte du site internet de la mairie

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que le site internet de la Commune « blanzay.fr » est devenue obsolète. L'Agence des Territoires de la Vienne dont la Commune est adhérente propose une offre pour une refonte avec de nouvelles fonctionnalités.

Madame Le Maire présente l'offre prévue à cet effet et précise que celle-ci correspond au coût de développement du site ainsi que les coûts de fonctionnement qui s'élèvent à 2 800 € sachant que l'offre est à titre indicatif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **VALIDER** l'offre de l'Agence des Territoires de la Vienne.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la refonte du site.

3/ Délibération n° 20221020-03 – Lancement du marché public des panneaux photovoltaïques sur l'école

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il faut lancer le marché public pour l'installation des panneaux photovoltaïques sur l'école.

Le CRER propose de lancer le marché début novembre 2022 pour une exécution en juillet 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **APPROUVER** le calendrier proposer par la CRER,
- **LANCER** le marché public des panneaux photovoltaïques sur l'école,
- **RECOURIR** à la procédure adaptée
- **AUTORISER** Madame Le Maire à engager les procédures de consultation nécessaires,
- **AUTORISER** Madame Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4/ Délibération n° 20221020-04 – Chèques cadeaux pour le personnel communal

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'opération chèques cadeaux offert tous les ans en décembre à l'ensemble des employés communaux soit 10 agents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

- **RENOUVELER** cette opération pour 2022 par le biais de Cdhoc.

- **ACCORDER** la somme de 130.00 € par agent.
- **AUTORISER** Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la commande de ces chèques.

190

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public – changement en LED

Cela aurait un coût de 192 000 € dont 50% serait pris en charge par Soregies, la Commune aurait à sa charge environ 96 000 €. La consommation serait divisée par 2.

La commune a demandé de réduire à 21h dans les villages et 22h dans le bourg, la demande a été prise en compte mais pas avant le début de l'année car il y a des problèmes d'approvisionnement des horloges.

Sobriété énergétique – plan « moins c'est mieux »

Alterna nous incite aux économies d'énergie pour la salle des fêtes et l'école : diminution de 5% de la consommation d'électricité pour obtenir un bonus.

Protocole des réserves (bassines) sur le bassin du Clain – Vienne Nature

Lettre ouverte aux élus des collectivités locales.

Bilan financier pour le repas des aînés

Dépenses de 1 936.43 € pour 96 repas soit un prix de revient du repas de 20.17€

Abri-bus au Bois Guillemot

Lecture du courrier d'un administré pour demander l'installation d'un abris-bus au Bois Guillemot pour 2 enfants.

Courrier de la Société Volkswind

Concernant la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur la remise en état du site après l'arrêt définitif de l'installation.

Commission voirie

La Popinière, La Chassagne à Jesson, La Tourenne.

La séance est levée à 22h20

Prochaine réunion le 17 novembre 2022 à 20h30

Blanzay, le 17 novembre 2022

Le Maire, Isabelle SURREAUX 	La Secrétaire de séance, Mme Annie DOUX 
---	--

